

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit septembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Aline BERTOU, Maire.

**Maires adjoints présents :** M. BERNARD Pascal, Mme BOUDEVILLE Marie-Christine.

**Conseillers délégués :** M. LANCIEN Dominique, Mme LEMAIRE Corinne.

**Conseillers présents :** M. BÉRI Marc, Mme BULKAEN Francine, M. CHÉRON Julien, Mme DUTOT Nathalie, M. FLEURY Jean-Luc, Mme GARCIA BERNARD Catherine, M. GROUT Olivier, M. HORCHOLLES Willy, M. HUMBERT Tony, Mme MARTIN Agnès, Mme MICHELET Carole, Mme PLUVIOSE Marie.

**Pouvoirs :**  
M. BURETTE Guy à M. LANCIEN Dominique  
Mme DUGARD Virginie à M. GROUT Olivier  
Mme DUCHESNE Valérie à Mme BERTOU Aline

**Excusé :** M. QUILLET Guillaume

Arrivée de M. HORCHOLLES Willy à 18h35  
Arrivée de Mme LEMAIRE Corinne à 18h40  
Arrivée de M. FLEURY Jean-Luc à 18h44

**Secrétaire de séance :** Mme GARCIA BERNARD Catherine

### Appel nominal

### Approbation du compte rendu du 19/05/2025

A l'unanimité, le compte rendu de la réunion 19 mai 2025 est approuvé.

Madame le maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter 1 délibération à l'ordre du jour :

- L'encaissement partielle d'une caution à la suite du départ du locataire.

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'ajout de la délibération.

### Délibérations :

#### **Modification du nombre d'adjoints au Conseil Municipal de Frenelles en Vexin.**

Madame le Maire rappelle que la création de poste d'adjoint relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit 6 adjoints au maire au maximum avec parité.

A la suite de la démission d'un adjoint, effective en date du 25/07/2025, il est nécessaire de redéfinir le nombre d'adjoints au sein du Conseil Municipal de Frenelles en Vexin.

A 6 mois des élections municipales, Madame le Maire propose de ne pas réélire d'adjoint, ce qui porte le nombre d'adjoints à 3. Le tableau du Conseil Municipal sera modifié en conséquence et envoyé à la Préfecture.

Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux de valider le nombre de 3 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider la proposition émise,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **Revalorisation des loyers de 3 logements, 11 rue de l'Église St Martin – Boisemont.**

À la suite du départ de 3 locataires de logement situés 11 rue de l'Église Saint Martin, il convient de revaloriser les loyers, Mme le Maire propose les loyers suivants :

- \* Pour la maison située au 1 route de Farceaux, le loyer sera de 730,00€ + 17€ de charges.
- \* Pour l'appartement n°1 situé au 11 rue de l'Église St Martin, 1<sup>er</sup> étage gauche, le loyer sera de 600.00€ + 17€ de charges
- \* Pour l'appartement n°2 situé au 11 rue de l'Église St Martin, 1<sup>er</sup> étage droite, le loyer sera de 595.00€ + 17€ de charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider la proposition émise,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## Décision Modificative n°1/2025

Madame le Maire propose :

- ❖ Dépenses d'investissement :
  - \* Chapitre 21, compte 2188 « Immobilisations corporelles - Divers » - **400€**
  - \* Chapitre 16, compte 165 « Dépôts et cautionnement reçus » + **400€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider la proposition émise,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Retenue de caution partielle, apt 1, 1<sup>er</sup> étage gauche, 11 rue de l'Église sur la commune déléguée de Boisemont.**

Suite à l'état des lieux de sortie réalisé le 30 août 2025 concernant l'appartement communal loué depuis deux ans, il a été constaté que le logement se trouve dans un état inacceptable, compte tenu de son ancienneté et de l'entretien attendu.

Des travaux de remise en état ont été nécessaires, notamment :

- le lessivage des murs et des sols,
- la réparation des clenches de Velux,
- des travaux de peinture.

Ces interventions ont été indispensables pour permettre la remise en location du logement dans des conditions satisfaisantes. Le montant total des frais engagés s'élève à **353,66 €**.

Conformément aux dispositions du bail, une caution est demandée à chaque locataire lors de la signature, afin de couvrir d'éventuels frais liés à la remise en état du logement.

Madame le Maire propose de retenir partiellement la caution versée, à hauteur de 353,66 €, afin de dédommager la commune des frais occasionnés par la remise en état du logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider la proposition émise,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Stationnement de taxis sur la commune de Frenelles en Vexin**

Suite à plusieurs demandes de stationnement de taxis sur le territoire communal, et afin de pouvoir établir l'arrêté correspondant, il est proposé de réserver une place de stationnement dédiée par commune déléguée, soit trois emplacements au total.

À ce jour :

- Une place est déjà attribuée sur la commune déléguée de Fresne l'Archevêque,
- Une nouvelle demande a été déposée sur la commune déléguée de Boisemont,
- Ces emplacements permettront de répondre aux besoins des professionnels du secteur, tout en assurant une meilleure organisation du stationnement sur la commune.

Catherine GARCIA : Où pourrait-on installer une place de parking à Corny ?

Mme Le Maire : Il n'est pas nécessaire d'aménager une nouvelle place, une simple autorisation suffit. En règle générale, leur maison fait office de siège social. Si elle n'est pas utilisée à Corny, elle peut être réaffectée ailleurs sur le territoire de Frenelles-en-Vexin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider la proposition émise,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Informations diverses :**

#### **Enquête publique – Plan Local d'Urbanisme de Frenelles-en-Vexin**

La commune de Frenelles-en-Vexin informe ses administrés qu'une enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme (PLU) se tiendra du lundi 27 octobre 2025 au vendredi 28 novembre 2025 inclus.

Dans ce cadre, M. BRETON, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif, assurera trois permanences en mairie afin de recueillir les observations du public :

- Lundi 27 octobre 2025 de 9h à 12h
- Samedi 15 novembre 2025 de 9h à 12h
- Vendredi 28 novembre 2025 de 14h à 17h

Les habitants sont invités à venir consulter le dossier et à faire part de leurs remarques ou suggestions.

#### ❖ **Travaux**

##### **- Ruelle Cornette à Corny**

Les travaux engagés sur la Ruelle Cornette, à proximité de la station d'épuration, sont désormais achevés. Le problème de ruissellement a été résolu de manière satisfaisante.

Un avenant au marché initial a été nécessaire pour permettre la pose de potelets et le bornage, pour un montant de 11 280 € HT.

- Coût initial du marché : 188 000 € HT
- Montant global des travaux : 199 280 € HT

Des déductions ont été appliquées :

- 12 280 € au titre des amendes de police
- 5 865 € de participation de la SNA (Seine Normandie Agglomération) au titre de sa compétence

Le coût final à la charge de la commune s'élève donc à 181 135 € HT, + TVA 3,596 %, financé en fonds propres.

#### - **Travaux – Rue de l'Église St Martin à Boisemont**

Les travaux sur la Rue de l'Église St Martin, se sont terminés fin août comme prévu. L'ensemble du chantier s'est déroulé dans de bonnes conditions, avec très peu de surprises, à l'exception d'un problème de ruissellement qui a nécessité la mise en place de trois poches sous chaussée pour gérer l'écoulement des eaux.

Une modification de l'entrée du parking a également été réalisée, permettant désormais une entrée et une sortie distinctes, ainsi que la création de deux places supplémentaires de stationnement.

Au cours du chantier, trois avenants ont été signés pour un montant total de 59 257 € HT.

*Financement du projet*

- Marché initial : 941 220 € HT
- Montant global des travaux : 1 000 477 € HT

*Subventions obtenues :*

- SNA : 6 000 €
- Département mobilité / Amendes de police : 211 720 €
- Fonds verts : 245 000 €
- État : 45 234 €
- Région : 96 000 €

Total des subventions : 603 954 €

Coût final à la charge de la commune : 396 523 € HT, + TVA 3,596 %, financé par les fonds propres de la commune.

Le bureau d'études SODEREF et l'entreprise Via France ont réalisé les travaux avec professionnalisme et rigueur. Leur intervention s'est distinguée par le respect des riverains et par la qualité du travail accompli, tant sur le plan technique que relationnel.

Willy HORCHOLLES : Qui va entretenir la commune ? Qui doit entretenir les trottoirs ?

Mme Le Maire : Il revient aux habitants d'assurer l'entretien du trottoir situé devant leur domicile, tandis que les végétaux sont implantés sur le domaine public. Sur la commune les végétaux seront plantés par l'ART DU PAYSAGE courant octobre 2025, composé de plantes peu gourmands en eau et faciles à entretenir, afin de simplifier le travail des agents municipaux.

#### - **Relève des tombes – Fresne L'Archevêque**

La campagne de relève des tombes au cimetière de Fresne L'Archevêque touche à sa fin. Les travaux ont été menés conformément au calendrier prévu.

Une fois cette étape terminée, les agents interviendront pour l'aménagement des espaces verts, afin de redonner au site un cadre agréable et respectueux du lieu.

Mme Le Maire : Le mur actuel du cimetière sera démoli du fait de la dangerosité et de permettre une réorganisation des accès et une meilleure intégration paysagère. Une clôture sera installée à l'avant et à l'arrière du site, incluant un portail ainsi qu'un portillon accessible aux personnes en situation de handicap. Pour préserver la confidentialité du lieu, la clôture sera doublée à l'avant comme à l'arrière par des végétaux.

#### - **Enfouissement de réseau électrique « rue Benoist » à Fresne L'Archevêque**

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques, télécom et fibre dans la rue Benoist vont débuter à partir du 8 septembre.

Mme Le Maire : Le démarrage des travaux est différé et interviendra plus tard que prévu. A savoir que seuls les transports scolaires seront autorisés à circuler.

Agnès MARTIN : Pourra-t-on accéder à notre domicile ?

Mme Le Maire : Les travaux seront réalisés par étapes successives. Le chantier sera sécurisé et remis en ordre chaque soir afin de limiter les contraintes et garantir la sécurité. Le marché a été attribué à Bouygues Telecom, qui le réalise via un sous-traitant.

#### ❖ **Manifestations à venir :**

**20/09** : Récompenses pour le prime bac avec mention, les diplômes du travail et des maisons et jardins fleuris

Mme Le Maire : Nous attendons la réponse des personnes présentes.

**21/09** : Concert Gospel à l'église de Boisemont 15h00 et Concert lyrique à l'église de Corny à 17h00.

Collecte pour l'église de Corny par le biais de la Fondation du patrimoine se monte à 5 660€ avec un objectif de 10.000 €, sachant qu'un don de 4 000 € est en attente de réception, provenant d'un donateur non encore identifié dans les comptes. De plus, un don de 80 € a été versé à une autre commune par erreur, à cause du nom identique de l'église.

**25/10** : Repas des Aînés de Boisemont et Corny

**20 / 12** : Concert Gospel à Corny

**15/03/26 et 22/03/26** : Élections municipales

**\*Rentrée scolaire 2025/2026**

Mme Le Maire : On observe une baisse d'environ vingt enfants par rapport à l'année précédente. Les classes comptent en moyenne 24 élèves, avec 18 enfants inscrits en petite section. La fréquentation de la cantine tourne autour de 185 enfants, tandis que les accueils périscolaires enregistrent entre 40 et 50 enfants en moyenne. Cette année, la classe ULIS accueille 12 enfants contre 8 l'année dernière.

Willy HORCHOLLES : Un problème de vitesse est constaté à l'intersection rue Maubriquet / rue Grande, où la priorité à droite n'est pas respectée. Les véhicules prioritaires sont contraints de ralentir pour éviter tout risque. Il serait pertinent d'installer un panneau "Cédez le passage" afin de sécuriser la circulation.

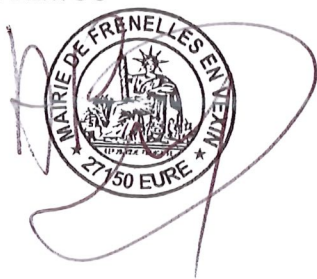
Mme Le Maire : Il faudrait revoir l'organisation des priorités sur l'ensemble de la commune de Fresne l'Archevêque, ainsi que la pertinence des panneaux de signalisation existants, afin d'optimiser la sécurité de la circulation.

Agnès MARTIN : Lorsque les haies empiètent sur la voie publique, cela incite les automobilistes à réduire leur vitesse.

Mme Le Maire : Laisser les haies non entretenues ne constitue pas une solution acceptable, car cela nuit à la visibilité et à la sécurité. Une convention payante a été signée avec SVVS, chargée de l'élagage des haies communales situées en bordure de voie publique.

Plus de question, la séance est levée à 19h39.

Madame Le Maire  
Aline BERTOU



Secrétaire de séance  
Mme GARCIA Catherine